

Informations Générales



01

Cafétéria

Notre cafétéria

Un service de traiteur est disponible chaque jour. Un menu varié et nutritif est offert pour les dîners. Tous les élèves peuvent se procurer un repas complet à prix avantageux.

Des micro-ondes sont aussi disponibles pour les élèves qui apportent un repas.

Carte étudiante, agenda et casier

L'élève doit toujours être en mesure de présenter sa carte étudiante pour identification. Elle est exigée pour tout prêt de matériel ou d'équipement. Les frais de reproduction pour la carte étudiante sont de 2,00\$ et pour un remplacement de la carte STO les frais sont de 10,00\$.

L'agenda scolaire est un outil obligatoire dans tous les cours. Son coût de remplacement est de 7,00\$.

Chaque élève utilise le casier qui lui a été attribué en début d'année, et ce, pour toute l'année scolaire. Aucun changement ne sera accepté. L'élève doit fournir son cadenas afin que son casier soit barré en tout temps. À la fin de l'année, l'élève devra enlever son cadenas du casier, sinon, celui-ci sera coupé. Les casiers sont la propriété de l'école et ils peuvent être ouverts en tout temps en présence de l'élève. Si l'élève refuse d'ouvrir son casier, le cadenas sera coupé aux frais de l'élève. Aucun vandalisme ne sera toléré sur les casiers. Si une telle situation se présente, l'élève devra assumer les frais reliés aux travaux.

02

Carte
étudiante,
agenda,
casier

03

Évacuation
d'urgence

Évacuation d'urgence

Tous les élèves doivent rester calmes, marcher dans les corridors et tenir la rampe des escaliers en suivant la direction indiquée par les membres du personnel pour se rendre au point de rassemblement à l'extérieur. Il est important que tous les élèves demeurent à proximité de la personne responsable du groupe afin d'assurer le bon déroulement de l'évacuation. Le lieu de rassemblement se situe sur le pavé uni devant l'administration de l'école.

En cas de nécessité, se diriger vers lieux de rassemblement intérieur : École primaire de l'Amérique-Française situé au 125 Boul. de l'Amérique-Française.



Cellulaire

La possession et l'utilisation du téléphone et de ses accessoires (écouteurs et montre intelligente) sont interdites sur le terrain et dans le bâtiment de l'école en tout temps.

04

Cellulaire



- 1er manquement : L'intervenant saisira le téléphone de l'élève et le remettra au TES (technicien en éducation spécialisée). Ce dernier le remettra à l'élève à la fin de la journée. Si le téléphone est saisi pendant la 4e période, il ne pourrait être remis à l'élève que le lendemain matin.
- 2e manquement : En cas de deuxième manquement, l'intervenant saisira le téléphone et le remettra au TES. Le parent pourra venir chercher le téléphone au secrétariat le lendemain pendant les heures d'ouverture de l'administration.
- 3e manquement et les suivants : L'élève devra déposer son téléphone au secrétariat en arrivant le matin pour une durée d'un mois. Il pourra le reprendre après 15h05.

Vapoteuse et cigarette

Il est interdit à quiconque de fumer (cigarette électronique, cigarette, vapoteuse, vape, Juul, Stlth, pods, e-cigarette, etc.) sur les terrains des établissements primaires et secondaires aux heures où ces établissements reçoivent des élèves. (Loi provinciale sur le tabac).

05

Vapoteuse et cigarette

06

Matériel scolaire

Matériel scolaire

En tout temps, le matériel scolaire doit être manipulé avec attention et soin. Tout acte de vandalisme (toute activité visant à détruire ou à altérer du matériel) est interdit. L'élève a l'obligation de maintenir en excellent état tout matériel qui lui est prêté.

07

Médicaments

Médicaments



L'administration de médicaments en milieu scolaire est autorisée uniquement sur recommandation écrite médicale et identifiée par un pharmacien sur une étiquette prévue à cet effet.

08

Biens personnels

Biens personnels

Les objets perdus ou retrouvés seront déposés à l'endroit identifié à cet effet dans l'agora. L'école secondaire de la Cité n'est pas responsable des biens personnels perdus, endommagés ou volés. Chaque élève est responsable de ses biens et de s'assurer de verrouiller son casier pour éviter le vol ou la perte d'objet.

Stationnement

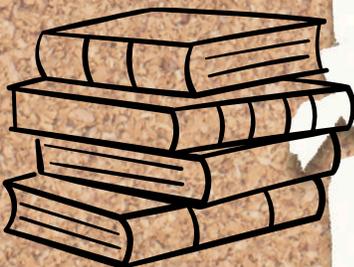
Le stationnement est réservé au personnel travaillant à l'école. Aucune place n'est disponible pour les élèves. L'école privilégie les déplacements actifs (vélo, planche à roulettes, trottinette, marche, etc.).

09

Stationnement

10

Bibliothèque



Bibliothèque

La bibliothèque est un lieu où les élèves peuvent travailler, lire, effectuer des travaux et emprunter des livres. L'élève qui ne respecte pas la date de retour d'un livre emprunté, sera facturé au montant de 0,10\$ par jour par livre. Advenant que votre enfant ait perdu son livre ou que celui-ci est endommagé, les frais de remplacement du livre vous seront chargés. Tous les frais non payés à la fin de l'année scolaire vous seront chargés sur votre état de compte de l'année scolaire suivante.